

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

DELIBERATION 2025-12-82

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE

Morgane LOAEC à Céline SENECHAL

Marie FOURN à Ingrid MORVAN

Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES

Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.



**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2025 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 26 novembre 2025, la commission d'instruction du Projet Educatif Local a validé les projets suivants :

- **Ecole Notre Dame de Tourbian** : Le Cirque Français à l'école 800 €
L'équipe souhaite mettre en place un projet d'école qui réunisse l'ensemble des élèves de maternelle et d'élémentaire. Ce projet vise à développer la coopération et le partage en permettant aux enfants de mettre en commun leurs compétences et leurs connaissances dans une démarche collective et créative. Ainsi, les élèves auront l'opportunité de découvrir l'univers du cirque sous un chapiteau, de rencontrer des professionnels et de s'initier à différentes disciplines artistiques.
Le projet (8 séances par enfant) se conclura par un spectacle présenté aux familles, valorisant le travail accompli et favorisant la dynamique de partage et de convivialité.

- **Ecole de Kerafloc'h** : Projet Danse, rencontre avec Rozenn Dubreuil 510 €
Les élèves sont peu initiés à la pratique de la danse et ont une vision stéréotypée de ce sport. Les enseignants de maternelle ont donc souhaité travailler autour de cette thématique avec Rozenn Dubreuil, professeur de danse professionnelle. La danse permet aux enfants de développer une aisance corporelle mais aussi de vaincre des appréhensions comme la timidité et le tract, et de promouvoir une société plus égalitaire entre les filles et les garçons. Les élèves recevront 8 interventions. Cela leur permettra aussi de participer au festival Entredanse dans une vraie salle de spectacle.

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole Notre Dame de Tourbian	200 €	600 €
Ecole de Kerafloc'h	127,50 €	382,50 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** le versement des subventions exceptionnelles de 800 € à l'école Notre Dame de Tourbian et de 510 € à l'école de Kerafloc'h dans le cadre du Projet Educatif Local.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Gisèle LE DALL

